

## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX CONCERNANT LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adoptée par l'Assemblée générale du 14 mars 2025

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale, le 14 mars 2025,**

**CONNAISSANCE PRISE** du rapport du groupe de travail de la commission des règles et usages sur la réforme de la procédure de saisie immobilière ;

**CONNAISSANCE PRISE** des propositions de réforme communiquées par l'Association des Avocats Praticiens des Procédures et de l'Exécution (AAPPE) ;

**CONSTATE** que ces propositions répondent parfaitement à l'ambition de la DACS de simplifier la procédure et d'alléger le travail du juge et des greffes dans la droite ligne des préconisations du rapport des Etats-Généraux de la Justice ;

**SOULIGNE** la nécessité pour la profession d'avocat de proposer dans les meilleurs délais une réforme de la procédure de saisie immobilière ;

**EN CONSEQUENCE,**

Donne mandat à la Présidente, au Bureau et au groupe de travail « saisie immobilière » du Conseil national des barreaux de poursuivre les discussions avec la Chancellerie sur les orientations de la réforme de la procédure de saisie immobilière telles qu'elles sont proposées dans le présent rapport.

\* \*

Fait à Paris le 14 mars 2025

<p><b>Conseil national des barreaux</b> Résolution concernant la réforme de la procédure de saisie immobilière Adoptée par l'Assemblée générale du 14 mars 2025</p>
---